

## ANNEXE N° 1 - Calendrier électoral

### Scrutin du 5 NOVEMBRE

Mardi 08 octobre 2024	Réunion du Comité électoral consultatif (CEC) portant sur : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'arrêté électoral et en particulier sur l'implantation et les horaires d'ouverture des bureaux de vote ;</li><li>- le calendrier électoral.</li></ul>
Mardi 08 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Affichage de l'arrêté électoral</li><li>- Début de la propagande électorale</li></ul>
Mardi 08 octobre 2024	Date limite d'affichage, au sein de la composante et sur l'ENT, des <b>listes électorales</b>
Mardi 08 octobre 2024	Date de début du dépôt des candidatures / Début de la période d'enregistrement des procurations
Mardi 22 octobre 2024	Date limite de <b>dépôt des candidatures</b> accompagnées (éventuellement) : <ul style="list-style-type: none"><li>- des "maquettes" de bulletins de vote ;</li><li>- des "maquettes" des professions de foi ;</li><li>- des propositions de désignation d'assesseurs</li></ul>
Jeudi 24 octobre 2024	Réunion du Comité électoral consultatif (CEC) pour statuer sur l'inéligibilité <b>éventuellement</b> constatée d'un ou plusieurs candidats <i>A l'expiration de ce délai de rectification, les candidatures sont immédiatement affichées.</i>
Jeudi 31 octobre 2024	Date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur les <b>listes électorales pour les personnes n'y figurant pas de droit</b>
Lundi 4 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tirage au sort éventuel des noms des assesseurs, si leur nombre proposé est supérieur à six ;</li><li>- Date limite d'envoi/de dépôt des procurations.</li></ul>
<b>Mardi 5 novembre 2024</b>	<b>Jour du scrutin</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- vote de 9H00 – 16H00</li><li>- dépouillement</li></ul>
Vendredi 8 novembre 2024	Date limite de <b>proclamation</b> par la présidente de l'UFC des résultats des élections
Au plus tard le 5 <sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats	Date limite du dépôt, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) siégeant au tribunal administratif de Besançon, d'un recours éventuel tendant à l'annulation des élections